



EMPRUNTS 2022 BANQUE POSTALE

M. Le Président rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-dessous, il est opportun de recourir à deux emprunts d'un montant de 700 000 € et 1 300 000 €

Lors du bureau du 2 novembre 2022, il a été décidé de contracter avec la Banque postale 2 emprunts afin de financer les travaux du centre de tri Génériss.

Ces prêts comportent :

- Une phase de mobilisation au cours de laquelle il est possible d'effectuer des versements au gré des besoins. En cas de remboursements pendant cette phase, ceux-ci reconstituent le droit à versement des fonds.
- Une tranche obligatoire à taux fixe.

EMPRUNT N°1 - CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 700 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 10 ans et 5 mois (dont 4 mois de phase de mobilisation)
- Objet du contrat de prêt : financer l'aménagement de la presse à carton

Phase de mobilisation revolving

- Durée : 4 mois, soit du 23/12/2022 au 28/04/2023
- Mise à disposition des fonds : au fur et à mesure des besoins avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation
 - Montant minimum du versement : 150 000,00 EUR*
 - Préavis : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS*
- Remboursement : possible à tout moment
tout remboursement reconstitue le droit à versement
 - Montant minimum du remboursement : 150 000,00 EUR*
 - Préavis : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS*
- Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de +0,69 %
 - Date de constatation : index publié le jour ouvré TARGET suivant chaque jour de la période d'intérêts.*
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle
- Commission de non-utilisation : *Pourcentage : 0,10 %*

- Mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe : : Possible sur demande de l'emprunteur, sous réserve du respect des conditions indiquée dans les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale.

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Affiché le 08/11/2022
ID : 022-200043677-20221102-D661-DE

Tranche obligatoire à taux fixe du 28/04/2023 au 01/05/2033

La tranche est mise en place automatiquement au plus tard le 28/04/2023.

- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,41 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *Préavis : 50 jours calendaires*

Commission

Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt, exigible et payable le jour de la mise en place de la tranche obligatoire

Dispositions générales

- Taux effectif global : 3,26 % l'an soit un taux de période : 0,272 %, pour une durée de période de 1 mois

Déclaration de l'emprunteur

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu, avec la présente offre, un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13 auxquelles est soumise la présente offre, et en avoir pris connaissance.

EMPRUNT N°2 - CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

- Score glisser : 1 A
- Montant du contrat de prêt : 1 300 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 20 ans et 7 mois (dont 6 mois de phase de mobilisation)
- Objet du contrat de prêt : financer la construction du bâtiment modulaire dédié à la mise en balles des cartons

Phase de mobilisation revolving

- Durée : 6 mois, soit du 23/12/2022 au 23/06/2023
- Mise à disposition des fonds : au fur et à mesure des besoins avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation

Montant minimum du versement : 150 000,00 EUR

Préavis : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS

- Remboursement : possible à tout moment - tout remboursement reconstruit le droit à versement
- Montant minimum du remboursement : 150 000,00 EUR Préavis : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS*

- Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de +0,82 %
- Date de constatation : index publié le jour ouvré TARGET suivant chaque jour de la période d'intérêts*
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
 - Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle
 - Commission de non-utilisation : *Pourcentage : 0,10 %*

- Mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe : Possible sur demande de l'emprunteur, sous réserve du respect des conditions indiquées dans les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale.

Tranche obligatoire à taux fixe du 23/06/2023 au 01/07/2043

La tranche est mise en place automatiquement au plus tard le 23/06/2023.

- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,57 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *Préavis : 50 jours calendaires*

Commission

- Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt, exigible et payable le jour de la mise en place de la tranche obligatoire

Dispositions générales

- Taux effectif global : 3,44 % l'an soit un taux de période : 0,287 % pour une durée de période de 1 mois.

Déclaration de l'emprunteur

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu, avec la présente offre, un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13 auxquelles est soumise la présente offre, et en avoir pris connaissance.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **VALIDE** les offres de la Banque Postale qui propose deux emprunts d'un montant de 700 000 € et 1 300 000 € aux conditions précitées ci-dessus ;
- ➡ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 07/11/2022 Reçu en préfecture le 07/11/2022 Affiché le 08/11/2022 ID : 022-200043677-20221102-D661-DE
--

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 2 novembre 2022

Le Président



Kerval
CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets
Rémy MOULIN

KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 02 NOVEMBRE 2022

Convocation du 27 octobre 2022

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt-deux le deux novembre à neuf heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'Hôtel de ville de Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Rémy MOULIN

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Rémy MOULIN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc COUELLAN	Lamballe Terre et Mer	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne Centre	X	
Dominique PRIGENT	Leff Armor Communauté	X	
Christian LE MAÎTRE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Marcel SÉRANOUR	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Gérard VILT	Dinan Agglomération	X	
Jérémy ALLAIN	Lamballe Terre et Mer		X
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre		X
Jean-Michel GEFFROY	Leff Armor Communauté		X
Philippe HERCOUËT	Lamballe Terre et Mer		X
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X

Présents : 08

Absents : 07

Votants : 08